

ENRACINEMENT ET RAPPORTS COMMUNAUX

ENRACINEMENT FAMILIAL

45.2 b Art. Reloex

- 1- Séjour de 3 ans
- 2- Être dépourvu de casier judiciaire
- 3- Contrat de travail:
- 4- Liens Familiaux ayant autorisation de séjour.

- Ancêtres en ligne directe
- Descendants en ligne directe
- Époux

ENRACINEMENT SOCIAL (RAPPORT SOCIAL)

45.2 b Art. Reloex

- 1- Séjour de 3 ans
- 2- Être dépourvu de casier judiciaire
- 3- Contrat de travail:
- 4- Rapport Social expédié par les Services Sociaux de la mairie.

- Durée de séjour
- Moyens de vie
- Niveau de connaissance du basque y de l'espagnol
- Insertion des réseaux sociaux dans son cadre de vie
- Participation aux programmes d'insertion sociolaborale
- Et n'importe quelle autre activité ou situation servant la détermination du degré d'enracinement

RECOMMANDATION D'EXEMPTION DE TRAVAIL

45.2 b Art. Reloex

- 1- Séjour de 3 ans
- 2- Être dépourvu de casier judiciaire
- 3- Liens Familiaux Ou rapport établissant son insertion sociale, expédié par les services sociaux de la mairie.
- 4- Recommandation d'exemption de Contrat de Travail

Raisons:

- Raisons de santé ou personnes handicapées, etc.
- Familiaux: se charger des membres de la famille dépendants ou mineurs.
- Âge, etc.

Présenter des moyens de vie suffisants:

- Revenus mensuels individuels et familiaux

D'APRÈS LA LOEX* ET LA RELOEX **

(*) Loi Organique 4/ 2000, datée du 11 janvier, sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne et de son intégration sociale, rédigée en Loi Organique 8 / 2000, datée du 22 de décembre et modifiée par la Loi Organique14/2003, du 20 de novembre.

(**) DÉCRET ROYALE 2393/2004, du 30 décembre, par lequel il est accordé le Règlement de la Loi Organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne et de son intégration sociale.

CONSTRUISEZ VOTRE ENRACINEMENT

- Venez dès le premier jour aux Services Sociaux
- Participez dans les programmes d'insertion ou de Formation
- Participez dans les cours de basque et d'espagnol (Programme Aisa, etc)
- N'oubliez pas les organismes et/ou associations publiques ou privées où vous êtes venu
- Gardez toute la documentation faisant preuve de votre séjour depuis votre entrée dans le pays: passeport, billets d'avion, recensements, rapports (médicaux, sociaux etc.), loyers, comptes bancaires, etc.

Qui est-ce qui peut demander le rapport d'enracinement social?

Les personnes d'origine extracommunautaire recensées dans la commune

Où? Aux Services Sociaux de la mairie.

PASAIKO UDALA /MAIRIE DE PASAIA
Département de Services Sociaux

BUREAU CENTRAL
Euskadi Etorbidea, 27 Bajo. Trintxerpe

D'AUTRES BUREAUX D'ATTENTION
Hamerretxeta, 22-24 Bajo. Pasai Antxo
San Juan, 58 Bajo. Pasai Donibane

Pour n'importe quelle information, appelez du
Lundi au Vendredi de 9:00h à 14:00h au
943 004320 et demandez **RENDEZ-VOUS PRÉALABLE**